

Arrondissement
PIERREFONDS/SENNEVILLE

Borough

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
QUI A EU LIEU LE LUNDI 13 AOÛT 2002**

C. DIVERS

- | | | |
|------------|---|--|
| C.1 | Lot 1 368 162 et al | Changement de zonage CA-2 pour RE-X |
| | M. Tajfel, architecte Jean-Guy Dépatie | Construction d'immeubles appartement de |
| | Boul. de Pierrefonds coin rue Richmond | 76 logements. |
| | (secteur centre) | |

Les membres ne sont pas prêts à modifier une zone commerciale pour un projet de haute densité à cet endroit. Un projet de 2 étages avec toit en pente dans l'esprit du bâtiment situé face au restaurant « La maison verte » sur le boulevard Gouin Ouest ferait plus l'unanimité.

Arrondissement

PIERREFONDS/SENNEVILLE

Borough

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
QUI A EU LIEU LE LUNDI LE 20 JANVIER 2003**

4. Changement de zonage

4.1 Lots 1 368 162 et al
M. Tajfel, JG Dépatie architecte
Boul. de Pierrefonds
À l'intersection de la rue Richmond
(secteur centre)

Changement de zonage CA-2 et RD pour RE-12 pour la construction d'immeubles appartement de 65 logements.

Il est proposé par : M. Val Téodori
Appuyé par : M. André Soudeyns

Que les membres du Comité recommandent au Conseil d'arrondissement d'approuver ce changement de zonage. Toutefois, le plan d'urbanisme doit être modifié avant d'amorcer le processus de changement de zonage.

Recommandé à l'unanimité.

Arrondissement

PIERREFONDS/SENNEVILLE

Borough

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
QUI A EU LIEU LE LUNDI LE 20 JANVIER 2003**

3. Changement au plan d'urbanisme

**3.1 Lots 1 368 162 et al
M. Tajfel, J.-G. Dépatie, architecte
Boul. de Pierrefonds
À l'intersection de la rue Richmond
(secteur centre)**

**Changement d'affectation de Résidentiel
basse densité à résidentiel de moyenne et
haute densité.**

Il est proposé par : M. Tony Lucadamo
Appuyé par : M. Michael George

Que les membres du Comité recommandent au Conseil d'arrondissement d'approuver la modification au plan d'urbanisme et de faire une demande au Conseil de la Ville de Montréal afin que le plan d'urbanisme soit modifié.

Recommandé à l'unanimité.